

ALCOOL

Par Profil supprimé Postée le 12/10/2013 15:30

un proche, alcoolique, qui vit seul, dans le dénie, qui refuse de se soigner, est en danger pour lui même(chute...).quels sont mes recours?

Mise en ligne le 15/10/2013

Bonjour,

Si la question que vous posez au sujet de vos recours face à la situation de ce proche alcoolique concerne le soin, sachez que les prises en charge en alcoologie nécessitent que la personne concernée donne son accord pour engager des soins. En France, les soins sans consentement ne peuvent s'appliquer qu'à des personnes souffrant de troubles psychiatriques.

Si vous souhaitez discuter plus précisément de la situation de ce proche, de vos préoccupations, n'hésitez pas à nous joindre au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h) ou bien au 0 811 91 30 30 (Ecoute Alcool , appel anonyme au coût d'un appel local aux mêmes heures).

Cordialement.
